NATIXIS
WEALTH MANAGEMENT

COMPTES ANNUELS

2021

LE CONSEIL **D'ADMINISTRATION***

PRÉSIDENT

Audrey Koenig
Directeur général Natixis Wealth Management

ADMINISTRATEURS

Olivier Bouvet
Directeur général adjoint
Natixis Wealth Management

Alain Demoustier
Managing Director, Senior Banker BIPS
Natixis

Nathalie Desreumaux
Responsable des Opérations Financières
Finances/Gestion financière
Natixis

Nicolas Dhonte
Directeur général adjoint
Natixis Wealth Management Luxembourg

Évelyne Étienne
Administrateur externe

Philippe Guénet
Directeur général
Natixis Wealth Management Luxembourg

Patrick Rougier
Directeur général adjoint
Natixis Wealth Management Luxembourg

Emmanuel Strauss
Directeur fiscal
Natixis

DIRECTION / MANAGEMENT

Philippe Guénet
Directeur général

Nicolas Dhonte
Directeur général adjoint

Patrick Rougier
Directeur général adjoint

RÉVISEUR D'ENTREPRISES / AUDITEUR

PricewaterhouseCoopers
Société coopérative, Luxembourg

** Au 31/12/2021*

SOMMAIRE

2 **LE CONSEIL** D'ADMINISTRATION

4 **RAPPORT D'AUDIT** AU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIXIS WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG

8 **COMPTES ANNUELS** 2021

- 9 Bilan et postes hors-bilan au 31 décembre 2021
- 11 Compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021
- 13 Annexe au 31 décembre 2021

31 **RAPPORT DE GESTION** 2021

RAPPORT D'AUDIT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NATIXIS WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Notre opinion

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Natixis Wealth Management Luxembourg (la « Banque ») au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Banque comprennent :

- le bilan et postes hors bilan au 31 décembre 2021 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N°537/2014, de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Banque qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, pour l'exercice clos à cette date, sont mentionnés dans la Note 33 de l'annexe aux comptes annuels.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu
Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518

Risque dans la reconnaissance et l'exactitude du calcul des produits de commissions

Au titre de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, la Banque a généré des produits de commissions pour un montant de EUR 15 millions tels que présentés en page 11. Ces produits de commissions sont principalement liés à des services rendus par la Banque à ses clients et sont généralement le résultat d'un nombre élevé de transactions individuelles. De plus, différentes méthodes de calcul sont appliquées à ces commissions, dont certaines d'entre elles ne sont pas entièrement automatisées.

Bien que les montants concernés pour chacune des transactions prise individuellement soient en général peu élevés, et que par conséquent une erreur isolée serait à la fois difficilement détectable et non significative, il se pourrait qu'une défaillance qui toucherait de manière systématique un nombre élevé de certaines transactions générant des produits de commissions puisse donner lieu à un ensemble d'erreurs qui, prises ensemble, puissent avoir un impact financier matériel.

Par conséquent, et considérant de plus que les produits de commissions représentent une partie significative des produits encaissés par la Banque au titre de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, nous avons porté une attention particulière à la reconnaissance et l'exactitude du calcul des produits de commissions.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque y inclus les dispositions organisationnelles en lien avec les produits de commissions (i.e. ségrégation des tâches appliquée à la majorité des flux de revenus) ainsi que les systèmes informatiques en lien avec la reconnaissance et l'exactitude des produits de commissions.

Dans le cadre de l'audit des produits de commissions, nous avons effectué les procédures suivantes :

- entretiens avec le département finance et avec la direction autorisée de la Banque ;
- inspection des informations et pièces justificatives (contrat, relevé d'opération, etc.) pour un échantillon de transactions ;
- tests de contrôle sur le paramétrage des grilles tarifaires dans le système informatique de la Banque ;
- recalcul de certaines commissions, sur base d'échantillons, afin de nous assurer que le calcul est en ligne avec les éléments agréés avec le client et/ou les conditions générales de la Banque et vérification que le montant obtenu suite à ce calcul est correctement enregistré en comptabilité ;
- tests de détails et de contrôle, sur base d'échantillons, sur les éléments sous-jacents utilisés pour le calcul des commissions (par exemple, nos tests ont porté sur les avoirs des clients en gestion figurant au hors bilan, dans la mesure où ces avoirs en gestion sont utilisés comme base de calcul pour les commissions) ;
- inspection sur base d'un échantillon des contrôles réalisés par le département Back-office sur les actifs détenus par la Banque pour le compte de la clientèle et qui sont utilisés comme base de calcul des commissions.

Les procédures évoquées ci-dessus ont inclus des éléments d'imprévisibilité en réponse au risque de fraude.

Reconnaissance et évaluation des provisions relatives à la réorganisation des activités de la Banque

Dans le cadre de la réorganisation des activités de la Banque décidée par le Conseil d'Administration du 1er septembre 2021 et annoncée au sein de la Banque le 8 septembre 2021, la Banque a enregistré dans ses comptes annuels au 31 décembre 2021 des provisions pour EUR 8.1 millions.

Ces provisions concernent principalement :

- des indemnités de licenciement liées au plan social ;
- des frais liés à des prestations de consultant externe et de l'avocat assistant la Banque sur la réorganisation des activités.

Ces provisions ont été enregistrées en "autres provisions" dans le bilan de la Banque au 31 décembre 2021. Le détail de ces montants est repris dans la Note 17 des comptes annuels.

Les montants induits par cette réorganisation sont significatifs et impliquent un niveau important de jugement de la part de la Direction de la Banque.

Par conséquent, en considération de l'importance des montants pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 et du niveau de jugement dans les hypothèses prises par la Direction, nous avons porté une attention particulière dans le cadre de notre audit à la reconnaissance et à l'évaluation des provisions relatives à la réorganisation des activités de la Banque.

Dans le cadre de l'audit des provisions relatives à la réorganisation des activités de la Banque, nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :

- entretiens avec les départements finance, ressources humaines et juridique ainsi qu'avec la Direction autorisée de la Banque ;
- consultation des principaux procès-verbaux des organes de gouvernance entérinant la décision de réorganisation des activités (Conseil d'Administration et Comité Exécutif) ;
- consultation du plan social signé par la Banque avec les représentants du personnel en date du 13 décembre 2021 ;
- recalcul, sur base d'échantillons, des provisions de licenciement légales et extra-légales en lien avec l'accord signé entre les représentants du personnel et la Banque en date du 13 décembre 2021 ;
- réconciliation des documents supports (i.e. accords transactionnels, honoraires de l'avocat et du principal consultant externe...) avec les montants enregistrés dans la comptabilité et dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2021 ;
- consultation de la confirmation écrite de l'avocat ayant assisté la Banque dans le cadre du plan social ;
- vérification du traitement fiscal applicable aux indemnités de

licenciement enregistrées en provisions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 ;
- vérification de la présentation des provisions pour réorganisation dans les comptes annuels.

Les procédures évoquées ci-dessus ont inclus des éléments d'imprévisibilité en réponse au risque de fraude.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 25 mars 2021 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 6 ans.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par Olivier Delbrouck
Luxembourg, le 28 mars 2022

COMPTES ANNUELS

2021

9
Bilan et postes hors-bilan au 31 décembre 2021

11
Compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

13
Annexe au 31 décembre 2021

BILAN ET HORS-BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF (EN EUR)	**Notes**	**2020**	**2021**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	3, 5, 38, 39	416 644 470	647 170 979
Créances sur les établissements de crédit	3, 6, 12, 38, 39	2 402 021 999	2 697 930 598
a) à vue		61 304 226	30 548 108
b) autres créances		2 340 717 773	2 667 382 490
Créances sur la clientèle	3, 6, 12, 38, 39	1 117 888 659	1 150 800 261
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	3, 7, 38, 39	10 602	299 962 172
Actifs incorporels	3, 10, 11	8 524 568	6 245 202
Actifs corporels	3, 10	691 512	770 593
Autres actifs	3, 8, 12	569 665	2 459 646
Comptes de régularisation	3, 9, 12	5 646 239	5 662 399
TOTAL DE L'ACTIF	13	**3 951 997 714**	**4 811 001 850**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF (EN EUR)	**Notes**	**2020**	**2021**
Dettes envers des établissements de crédit	3, 7, 20, 38	2 510 614 328	3 146 105 169
a) à vue		2 495 544	4 955 077
b) à terme ou à préavis		2 508 118 784	3 141 150 092
Dettes envers la clientèle	3, 20, 38	699 073 297	933 019 421
a) autres dettes			
aa) à vue		588 689 174	829 913 522
ab) à terme ou à préavis		110 384 123	103 105 899
Autres passifs	3, 14, 20	2 734 708	1 510 662
Comptes de régularisation	3, 15, 20	6 526 620	5 324 277
Provisions	3	3 487 587	13 410 858
a) provisions pour impôts	16	409 749	2 321 831
b) autres provisions	17	3 077 838	11 089 027
Capital souscrit	3, 18, 19	683 542 500	683 542 500
Réserves	3, 19	40 861 270	31 238 072
Résultat de l'exercice	3, 19	5 157 404	(3 149 109)
TOTAL DU PASSIF	21	**3 951 997 714**	**4 811 001 850**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

HORS-BILAN (EN EUR)	**Notes**	**2020**	**2021**
Passifs éventuels	3, 22, 38, 39	12 126 383	9 235 463
dont :			
- cautionnements et actifs donnés en garantie		12 126 383	9 235 463
Engagements	3, 24, 38, 39	26 133 204	48 811 110

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice se terminant le 31 décembre 2021

(EN EUR)	Notes	2020	2021
Intérêts et produits assimilés		47 473 448	38 168 302
dont :			
- sur valeurs mobilières à revenu fixe		147 533	-
Intérêts et charges assimilées		(23 140 179)	(16 072 224)
Commissions perçues		17 008 886	15 351 735
Commissions versées		(3 456 104)	(2 638 191)
Résultat provenant d'opérations financières	7	147 386	77 747
Autres produits d'exploitation	27	2 980 792	2 643 421
Frais généraux administratifs		(25 833 381)	(26 076 242)
a) frais de personnel	30, 31	(16 289 051)	(16 006 988)
dont :			
- salaires et traitements		(11 872 588)	(11 796 343)
- charges sociales		(2 767 254)	(2 695 789)
dont :			
- charges sociales couvrant les pensions		(2 090 243)	(2 039 484)
b) autres frais administratifs	33, 35	(9 544 330)	(10 069 254)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	10	(5 059 848)	(2 704 510)
Autres charges d'exploitation	28	(1 515 437)	(9 201 220)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	29	(7 224)	(550)
À REPORTER		**8 598 339**	**(451 732)**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

(EN EUR)	Notes	2020	2021
Report :		8 598 339	(451 732)
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements	29	12 774	150 550
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	16	(2 672 795)	-
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts		5 938 318	(301 182)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	16	(780 914)	(2 847 927)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**5 157 404**	**(3 149 109)**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE
AU 31 DÉCEMBRE 2021

Note 1 - Généralités

1.1. CONSTITUTION DE LA BANQUE

Natixis Wealth Management Luxembourg ci-après « la Banque » a été constituée à Luxembourg le 24 novembre 1989 sous la forme d'une Société Anonyme.

La Banque disposait d'une succursale en Belgique (ouverte depuis 2014) qui a été clôturée en décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, la Banque est une filiale à 100 % de Natixis Trust, société de droit luxembourgeois ayant son siège social établi à Luxembourg, elle-même filiale du Groupe Natixis en France.

1.2. ADMINISTRATION DE LA BANQUE

Le Conseil d'Administration de la Banque est principalement composé de dirigeants du Groupe Natixis et d'un administrateur non exécutif. Les méthodes comptables de la Banque qui sont déterminées par les lois et règlements luxembourgeois sont arrêtées et surveillées par le Conseil d'Administration.

1.3. NATURE DES ACTIVITÉS

La Banque a pour objet social de réaliser tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en collaboration avec des tiers, toutes opérations bancaires et financières dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque a également pour objet social le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La Banque a développé une gamme de produits et d'activités qu'elle met à la disposition de l'ensemble de ses actionnaires répartis sur diverses zones géographiques, ainsi qu'auprès de sa clientèle développée en direct.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les comptes annuels de la Banque sont fondés sur le principe de l'évaluation au coût historique et ont été préparés en conformité avec les prescriptions légales ainsi que des principes comptables généralement admis dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Banque.

Par ailleurs, les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été établis en prenant en considération les impacts éventuels de la crise liée à la COVID-19.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés du groupe sont disponibles tel que décrit dans la Note 34.

Les principales règles d'évaluation qui ont été appliquées sont les suivantes :

2.1. LA DATE D'ENREGISTREMENT DES OPÉRATIONS AU BILAN

Le bilan de la Banque reprend les postes de l'actif et du passif conformément au critère de la date de mise à disposition des fonds, c'est-à-dire à la date de transfert effectif.

2.2. CONVERSION DES POSTES EN DEVISES

La Banque établit ses comptes annuels en euros (EUR), la devise de son capital.

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer toute opération dans la devise d'origine le jour où le contrat est conclu.

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

Tous les éléments d'actifs ou de passifs libellés en monnaies étrangères, y compris les éléments d'actifs ayant le caractère d'immobilisations financières et les actifs corporels et incorporels, sont convertis dans la monnaie du capital aux cours au comptant en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les opérations en monnaies étrangères à terme non encore dénouées sont converties en EUR aux cours à terme pour l'échéance restant à courir à la date d'établissement du bilan.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont ignorées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

2.3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent des instruments financiers, tels que « swaps » de taux d'intérêt, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction dans les comptes du hors bilan.

À la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values non réalisées ne sont pas enregistrées. Aucune provision n'est constituée dans les cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est dite fermée.

Aucune provision n'est constituée dans le cas où l'instrument financier couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie.

2.4. CRÉANCES ET CORRECTIONS DE VALEUR SPÉCIFIQUES SUR CRÉANCES DOUTEUSES ET CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES

Les créances sont inscrites au bilan à leur prix d'acquisition diminué des remboursements éventuels ainsi que des corrections de valeur.

La Banque constitue des corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables dans les limites jugées appropriées par le Conseil d'Administration.

Les corrections de valeur sont déduites des postes de l'actif auxquelles elles se rattachent.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5. PROVISION FORFAITAIRE POUR ACTIFS À RISQUES

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôts, s'élève à 1.25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour actifs à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provision : Autres provisions » au passif du bilan.

Au 31 décembre 2021, la Banque a constitué une provision forfaitaire, qui est déduite des postes de l'actif sur lesquels elle calcule la provision, à concurrence de EUR 2 499 860 (2020 : EUR 2 499 860).

2.6. AUTRES PROVISIONS

La Banque constitue des provisions pour risques et charges qui ont pour objet :

- de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date d'établissement du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance ;
- de couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date d'établissement du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

2.7. VALEURS MOBILIÈRES ET IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les valeurs mobilières et immobilisations financières sont enregistrées au prix d'acquisition auquel elles entrent dans le portefeuille de la Banque.

La Banque applique la méthode des prix moyens pondérés pour la détermination de plus ou moins-values réalisées ou non encore réalisées.

Les valeurs mobilières, pour les catégories immobilisations financières, placement, et négociation, sont évaluées selon la méthode du plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur de marché respectivement de la juste valeur. En exception, des titres empruntés dans le cadre d'une opération d'emprunt de

titres sont valorisés à leur valeur de remboursement qui reste égale à la valeur d'entrée de ces actifs conformément aux conditions contractuelles.

2.8. ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées conformément aux principes énoncés à la Note 2.7.

2.9. OBLIGATIONS ET VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées conformément aux principes énoncés à la Note 2.7.

2.10. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis de manière linéaire sur une période maximale de cinq années.

2.11. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

La valeur des autres actifs incorporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation.

En fonction des actifs, les durées d'amortissement s'échelonnent de trois à dix années.

2.12. ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont enregistrés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation.

En fonction des actifs, les durées d'amortissement s'échelonnent de trois à huit années.

2.13. DETTES

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

2.14. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Ce poste comprend les produits d'intérêts et de commissions courus et non échus ainsi que les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.15. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Ce poste comprend les charges d'intérêts courus et de commissions non échues ainsi que les produits perçus pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.16. PRESENTATION DES DONNEES FINANCIERES COMPARATIVES

Les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 relatifs au poste « Charges exceptionnelles » ont été reclassés dans le poste « Autres charges d'exploitation » afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

Note 3 – Analyse des instruments financiers primaires selon la durée résiduelle

Les instruments financiers primaires sont présentés dans les notes 3 et 4.

Les instruments financiers primaires se présentent comme suit en fonction de leur durée résiduelle au 31 décembre 2021 :

(EN MIOS EUR) VALEUR COMPTABLE APRÈS PROVISION FORFAITAIRE	Jusqu'à 3 mois		De 3 mois à 1 an		De 1 an à 5 ans		Plus de 5 ans ou à durée indéterminée		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Catégories d'instruments (actifs financiers)										
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	416,6	647,2	-	-	-	-	-	-	416,6	647,2
Créances sur les établissements de crédit										
à vue	61,3	30,5	-	-	-	-	-	-	61,3	30,5
autres créances	487,3	665,3	54,9	-	656,3	1 560,3	1 142,2	441,8	2 340,7	2 667,4
Créances sur la clientèle	86,7	129,2	139,4	49,3	205,8	940,5	686,0	31,8	1 117,9	1 150,8
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	-	-	-	300,0	-	300,0
Total des actifs financiers									3 936,5	4 795,9
Autres éléments de l'actif									15,5	15,1
Total des actifs									**3 952,0**	**4 811,0**

(EN MIOS EUR) VALEUR COMPTABLE APRÈS PROVISION FORFAITAIRE	Jusqu'à 3 mois		De 3 mois à 1 an		De 1 an à 5 ans		Plus de 5 ans ou à durée indéterminée		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Catégories d'instruments (passifs financiers)										
Dettes envers des établissements de crédit										
à vue	2,5	5,0	-	-	-	-	-	-	2,5	5,0
à terme ou à préavis	547,3	608,4	465,5	501,0	821,0	2 010,3	674,3	21,4	2 508,1	3 141,1
Dettes envers la clientèle										
à vue	588,7	829,9	-	-	-	-	-	-	588,7	829,9
autres dettes à terme ou à préavis	36,3	-	5,8	-	62,5	62,3	5,8	40,8	110,4	103,1
Total des passifs financiers									3 209,7	4 079,1
Autres éléments du passif									742,3	731,9
Total des passifs									**3 952,0**	**4 811,0**
Passifs éventuels	0,0	0,5	3,2	0,1	4,5	2,0	4,4	6,6	12,1	9,2
Engagements	7,0	12,0	9,3	20,1	8,9	12,9	0,9	3,8	26,1	48,8

La distinction entre « à vue » et « à terme ou à préavis » est faite selon la nature de la transaction et non selon l'échéance résiduelle aux 31 décembre 2020 ou 2021.

Ceci reste valable pour les tableaux des notes suivantes.

Note 4 – Ventilation des instruments financiers du portefeuille de négociation

La Banque ne détenait pas de portefeuille de négociation au 31 décembre 2021 ni au 31 décembre 2020.

Note 5 – Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux

Conformément aux exigences de la Banque Centrale Européenne, la Banque Centrale du Luxembourg (ci-après « BcL ») a mis en place, à partir du 1er janvier 1999, un système de réserves obligatoires auquel sont soumis tous les établissements de crédit luxembourgeois.

Au 31 décembre 2021, sur un montant total de EUR 647 149 523 (2020 : EUR 416 624 481) déposé auprès de la BcL, le montant de la réserve minimale maintenue par la Banque s'élève à EUR 7 149 523 (2020 : EUR 6 624 481).

Note 6 - Créances

Les créances sur la clientèle et les créances sur les établissements de crédit sont reprises à leur valeur d'acquisition et les intérêts sont proratisés à travers le poste « Comptes de régularisation », à l'actif du bilan.

Il n'y a pas au 31 décembre 2021 de correction de valeur sur les créances (2020 : EUR 150.000).

Note 7 - Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à la cote (après provision forfaitaire) :

(EN EUR)	2021 Valeurs cotées	2021 Valeurs non cotées	2021 Total
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	299 952 659	9 513	299 962 172
	299 952 659	**9 513**	**299 962 172**

(EN EUR)	2020 Valeurs cotées	2020 Valeurs non cotées	2020 Total
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	10 602	10 602
	-	**10 602**	**10 602**

Au 31 décembre 2021, la Banque détient des actions non cotées pour un montant de EUR 46 505 (2020 : EUR 43 656). Des corrections de valeur sont enregistrées sur ces actions pour un montant de EUR 36 992 (2020 : EUR 33 054). Ces actions sont classées dans le portefeuille de placement.

La variation du poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » provient essentiellement d'un emprunt de titres avec Natixis pour un montant de EUR 300 millions. Les titres empruntés en novembre 2021 ont été restitués le 10 février 2022 pour le même montant. La juste valeur de ces titres au 31 décembre 2021 était de EUR 288 millions. Ces actions sont classées dans le portefeuille de placement. Cet emprunt de titres se traduit également par une dette envers Natixis pour un montant de EUR 300 millions reprise dans le poste « Dettes envers des établissements de crédits ».

Note 8 – Autres actifs

(EN EUR)	2020	2021
Impôts	44 818	1 919 028
Autres	524 847	540 618
	569 665	**2 459 646**

La variation de la rubrique « Impôts » est principalement due à l'augmentation de la créance d'intégration fiscale vers Natixis Trust, société à la tête du groupe d'intégration fiscale dont la Banque fait partie. Nous nous référons également à la note 14.

Note 9 – Comptes de régularisation actif

(EN EUR)	2020	2021
Intérêts courus	4 368 601	4 492 033
Produits à recevoir	691 073	504 986
Charges payées d'avance	586 565	665 380
	5 646 239	**5 662 399**

Note 10 - Mouvements de l'actif immobilisé

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

(EN EUR)	Valeur d'acquisition* au début de l'exercice	Entrées	Sorties**	Transferts	Valeur d'acquisition à la date de clôture	Correction de valeur cumulée à la clôture de l'exercice	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Immobilisations corporelles	**3 906 868**	**317 322**	**(255 645)**	**-**	**3 968 545**	**(3 197 952)**	**770 593**
- Installations techniques et machines	1 072 095	317 322	-	-	1 389 417	(790 523)	598 894
- Autres installations, outillage et mobilier	2 834 773	-	(255 645)	-	2 579 128	(2 407 429)	171 699
2. Immobilisations incorporelles	**32 701 842**	**172 676**	**(2 382 219)**	**-**	**30 492 299**	**(24 247 097)**	**6 245 202**
- Frais d'établissement	634 705	-	-	-	634 705	(634 705)	-
- Logiciels et licences informatiques	31 669 223	172 676	(2 382 219)	207 663	29 667 343	(23 422 141)	6 245 202
- Prime de fusion	190 251	-	-	-	190 251	(190 251)	-
- Immobilisations en cours	207 663	-	-	(207 663)	-	-	-

Le poste immobilisations en cours concerne des outils informatiques développés en interne par la Banque. L'amortissement commence à la date d'utilisation de l'immobilisation.

* Une reclassification de la « valeur d'acquisition au début de l'exercice » a été effectuée au sein de la catégorie « Immobilisations incorporelles » pour des besoins de comparabilité des données pour un montant de EUR 270.

** Au cours de l'année 2021, la Banque a mis au rebut des immobilisations, totalement amorties et plus utilisées, reprises dans la catégorie « Autres installations, outillage et mobilier » et « Logiciels » pour des valeurs d'acquisition respectives de EUR 255 645 et EUR 2 382 219.

Note 11 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels non entièrement amortis sont notamment constitués de contrats de licence informatique, d'autres éléments liés au logiciel bancaire ainsi que des développements dans le système informatique.

Note 12 - Créances et comptes rattachés sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation

Au 31 décembre 2021, les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors provision forfaitaire) :

(EN EUR)	Entreprises liées 2020	Entreprises liées 2021
Créances sur les établissements de crédit	2 358 153 418	2 684 018 654
Créances sur la clientèle	652 169 159	704 014 854
Autres actifs	327 765	2 219 807
Comptes de régularisation	3 607 364	3 721 875
	3 014 257 706	**3 393 975 190**

À la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption totale des risques pris sur le groupe Natixis / BPCE dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à l'article 56-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Note 13 - Actifs en devises étrangères

Au 31 décembre 2021, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises (hors EUR), converti en EUR, s'élève à EUR 931 992 628 (2020 : EUR 816 937 643).

Note 14 - Autres passifs

(EN EUR)	2020	2021
Créanciers privilégiés	413 035	437 435
Créanciers divers	2 670	5 407
Autres	2 319 003	1 067 820
	2 734 708	**1 510 662**

Au 31 décembre 2021, le poste « créanciers privilégiés » comprend notamment les charges sociales et d'autres taxes à payer.

Au 31 décembre 2021, le poste « autres » reprend principalement les avoirs de comptes des clients en déshérence ainsi que la dette d'intégration fiscale nette du montant des avances qui ont été payées à Natixis Trust dans le cadre de l'intégration fiscale. Les montants bruts des dettes et créances d'intégration fiscale sont respectivement de EUR 0 (2020 : EUR 2 431 448) et de EUR 1 536 000 (2020 : EUR 856 000).

La variation de ce poste est principalement due à la diminution des dettes d'intégration fiscale vers Natixis Trust, société à la tête du groupe d'intégration fiscale dont la Banque fait partie.

Note 15 - Comptes de régularisation passif

(EN EUR)	2020	2021
Intérêts courus	1 390 335	1 605 088
Charges à payer	5 136 285	3 719 189
	6 526 620	**5 324 277**

Note 16 - Provisions pour impôts

La Banque est intégrée fiscalement dans un groupe d'intégration fiscale composé de Natixis Trust, Natixis Wealth Management Luxembourg et d'autres entreprises faisant partie du Groupe Natixis. Natixis Trust (société intégrante) est à la tête de ce groupe d'intégration fiscale. La charge fiscale est déterminée en application des règles fiscales applicables à chaque entité et comptabilisée chez les différents membres du groupe d'intégration fiscale. La société intégrante est redevable de l'Impôt sur les bénéfices (impôt sur le revenu des collectivités, impôt commercial communal et contribution au fonds pour l'emploi).

La Banque reste redevable de l'impôt sur la fortune.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour impôts de EUR 2 321 831 (2020 : EUR 409 749) comprennent des provisions à hauteur de EUR 3 145 831 pour l'impôt sur la fortune (2020 : EUR 2 293 431) nettes des avances d'impôt sur la fortune à hauteur de EUR 824 000 (2020 : EUR 1 883 682).

Note 17 - Autres provisions

Au 31 décembre 2021, une provision de EUR 8 065 109 concerne la réorganisation de la Banque, communiquée en 2021 et prévue en 2022, dont EUR 6 883 253 à caractère social (plan social) et EUR 1 181 856 principalement au titre des consultances externes. Il y est fait référence à la note 28.

Les autres provisions couvrent des rémunérations variables pour le personnel et des provisions pour risques et charges courantes.

Note 18 - Capital souscrit

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Banque est de EUR 683 542 500 (2020 : EUR 683 542 500) représenté par 273 417 actions d'une valeur nominale de EUR 2 500 chacune.

Note 19 - Évolution des capitaux propres

(EN EUR)	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 1er janvier 2021	683 542 500	8 153 978	32 707 292	5 157 404	729 561 174
Affectation du résultat 2020	-	257 870	-	(257 870)	-
Distribution de dividendes	-	-	(9 881 068)	(4 899 534)	(14 780 602)
Résultat au 31 décembre 2021	-	-	-	(3 149 109)	(3 149 109)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	**683 542 500**	**8 411 848**	**22 826 224**	**(3 149 109)**	**711 631 463**

L'allocation du résultat a été décidée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2021.

19.1. RÉSERVE LÉGALE

Conformément à la loi luxembourgeoise, la Banque doit annuellement affecter à la réserve légale un montant équivalent à 5 % du bénéfice net de l'exercice jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital souscrit. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

19.2. AUTRES RÉSERVES

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la Banque a réduit sa charge d'Impôt sur la Fortune (IF). Dans ce cadre, la Banque peut affecter à un poste de réserves indisponibles, un montant correspondant à cinq fois le montant de l'IF pouvant être réduit sur base de la législation applicable.

En 2021 et 2020, la Banque n'a pas effectué de dotations aux autres réserves.

Note 20 - Dettes et comptes rattachés sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles la banque a un lien de participation

Au 31 décembre 2021, les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

(EN EUR)	2020	2021
Dettes envers des établissements de crédit	2 508 421 437	2 842 976 454
Dettes envers la clientèle	94 671 041	103 401 797
Autres passifs	1 575 448	1 311 139
Comptes de régularisation	3 026 055	1 391 604
	2 607 693 981	**2 949 080 994**

Note 21 - Passifs en devises étrangères

Au 31 décembre 2021, le montant global des éléments de passif libellés en devises (hors EUR), converti en EUR, s'élève à EUR 931 453 006 (2020 : EUR 816 536 977).

Note 22 - Passifs éventuels

(EN EUR)	2020	2021
Garanties et autres substituts directs de crédit	**12 126 383**	**9 235 463**

Aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, les passifs éventuels ne comportent pas de garanties et autres substituts directs de crédit à l'égard des entreprises liées.

Note 23 - Actifs donnés par la Banque en garantie de ses propres engagements

Aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, la Banque n'avait pas donné d'actifs en garantie de ses propres engagements.

Note 24 - Engagements

Les engagements de la Banque se composent principalement de crédits confirmés non utilisés pour EUR 48 811 110 (2020 : EUR 26 133 204).

La Banque n'a pas d'engagements à l'égard d'entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation, ni à l'égard d'entreprises liées.

La Banque a contracté certains autres engagements (engagements de payer des loyers fixes pour des immeubles loués ou pour des biens pris en location dans le cadre d'un contrat de leasing) qui ne sont repris ni au bilan ni au hors-bilan mais dont l'indication est utile pour l'appréciation de la situation financière. Les engagements concernés sont les suivants :

(EN EUR)	2020	2021
Engagements	**8 646 578**	**7 326 137**

Note 25 – Opérations liées aux cours de change, aux taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, il n'y a pas dans les livres de la Banque d'opérations liées aux taux d'intérêt et d'opérations liées aux cours de change.

Note 26 – Services de gestion et de représentation

La Banque offre les principaux services suivants :

- gestion ou conseil en gestion de patrimoine ;
- conservation et administration de valeurs mobilières ;
- dépositaire d'organismes de placement collectif.

Note 27 – Autres produits d'exploitation

(EN EUR)	2020	2021
Revenus et produits d'exploitation	2 309 554	1 988 289
Prestations de services Natixis Trust	151 385	150 752
Autres	519 853	504 380
	2 980 792	**2 643 421**

Note 28 – Autres charges d'exploitation

(EN EUR)	2020	2021
Charges liées à la réorganisation de la Banque	490 000	8 447 126
Autres	1 025 437	754 094
	1 515 437	**9 201 220**

Le montant de EUR 8 447 126 correspond aux charges liées à la réorganisation de la Banque annoncée en 2021 et prévue en 2022. Ce montant est composé de frais à caractère social (plan social) de EUR 7 265 270 et de frais liés principalement à des consultances externes pour EUR 1 181 856. Le montant de EUR 490 000 relatif à l'exercice 2020 correspond aux frais liés à la clôture de la succursale de Belgique.

Note 29 - Corrections de valeur et reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements

Au 31 décembre 2021, la Banque a effectué une reprise de correction de valeur sur des créances diverses pour un montant de EUR 150 550 (2020 : EUR 12 774). La Banque a également effectué des dotations de corrections de valeur sur des créances diverses pour un montant de EUR 550 (2020 : EUR 7 224).

Note 30 - Effectif du personnel

A la fin des exercices 2021 et 2020, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	2020	2021
Direction	4	3
Cadres	68	61
Employés	41	45
	113	**109**

La moyenne de la catégorie « Direction » comprend en 2021 les 3 membres de la Direction Autorisée de la Banque (2020 : La moyenne de la catégorie « Direction » comprenait les 3 membres de la Direction Autorisée de la Banque ainsi que le Directeur de la succursale jusqu'à sa fermeture en décembre 2020).

Note 31 - Rémunérations et engagements de pension des membres des différents organes de la Banque

31.1. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES DE LA BANQUE

(EN MIOS EUR)	Rémunérations versées en 2020 en raison de leurs fonctions	Rémunérations versées en 2021 en raison de leurs fonctions
Membres des organes d'administration	0,03 mio	0,03 mio
	1 membre	1 membre
Direction	1,5 mio	1,0 mio
	(*) 4 membres	(*) 3 membres

(*) Il s'agit en 2021 des trois Directeurs de la Direction Autorisée (2020 : il s'agissait des trois Directeurs de la Direction Autorisée ainsi que du Directeur de la succursale jusqu'à sa fermeture en décembre 2020).

31.2. ENGAGEMENTS DE PENSION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES DE LA BANQUE

(EN EUR)	Engagements de pension au 31 décembre 2020	Engagements de pension au 31 décembre 2021
Membres des organes d'administration	-	-
Direction	120 280	101 059
	2 membres	2 membres

Note 32 - Avances, crédits et engagements des membres des différents organes de la Banque

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Banque n'a pas accordé d'avances, de crédits ou d'engagements aux membres des différents organes de la Banque.

Note 33 - Honoraires du cabinet de révision agréé

Les honoraires hors taxes facturés à la Banque par le contrôleur légal des comptes et son réseau se présentent comme ceci :

(EN EUR)	2020	2021
Contrôle légal des comptes annuels	319 776	302 375
Services fiscaux	18 911	28 051
Autres services	12 918	11 788
	351 605	**342 214**

Note 34 – L'entreprise mère

La Banque est une filiale de la société Natixis Trust dont le siège social se trouve à Luxembourg.

Natixis Trust est elle-même consolidée au sein de Natixis, une banque établie en France.

La Banque est incluse dans les comptes consolidés de BPCE constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Banque fait partie en tant que filiale indirecte. Le siège de BPCE est situé en France et les comptes consolidés peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

50, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

La Banque est par ailleurs incluse dans les comptes consolidés de Natixis constituant l'ensemble le plus petit d'entreprises dont elle fait elle-même partie et qui est inclus dans l'ensemble le plus grand mentionné ci-dessus. Le siège de Natixis est situé en France et les comptes consolidés peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Immeuble Arc de Seine
30, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris

Note 35 – Système de garantie mutuelle des dépôts et d'indemnisation des investisseurs

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la Directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la Directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), est remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100 000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20 000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des évènements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100 000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de la Banque au fil des années, pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis à vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution aux nouveaux « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) et « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant doit être collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2017 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0.8 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et a été atteint à la fin de l'année 2018 à travers la contribution annuelle.

Depuis que le niveau de 0.8 % a été atteint, les établissements de crédit luxembourgeois ont dû continuer de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0.8 % des dépôts garantis tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi.

Les contributions payées par la Banque en 2021 en relation avec ces mécanismes s'élèvent à EUR 1 896 840 (2020 : EUR 967 920) dont EUR 1 612 314 sont enregistrées dans le poste « Autres frais administratifs » et dont EUR 284 526 sont enregistrées dans le poste « Autres actifs » au titre du de l'IPC (« Irrevocable Payment Commitment »).

Note 36 - Informations sur le risque de crédit

Les informations financières présentées sous cette note correspondent aux montants repris dans le calcul du ratio de solvabilité qui est établi selon les normes IFRS préparées pour les besoins des rapports CSSF FinRep et non des comptes annuels sous le référentiel LuxGaap.

INSTRUMENTS FINANCIERS (EN MIOS EUR)	Risque de crédit pondéré* 2020	Éléments à risque 2021	Risque de crédit pondéré* 2021
Éléments de bilan Actifs à risque	1 709,5	4 504,0	1 710,0
Éléments de hors bilan autres que les dérives Passifs éventuels et engagements	18,4	58,0	24,3
INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE (EN MIOS EUR)	**Instruments dérivés pondérés* 2020**		
Opérations liées aux taux d'intérêt	-	-	-
Opérations liées aux taux de change	-	-	-
RISQUE DE CRÉDIT TOTAL	1 727,9	**4 562,0**	**1 734,3**

* Le risque de crédit est pondéré en fonction de la méthode standard conformément au Règlement UE 575/2013.

La Banque ne détient pas de produits dérivés au 31 décembre 2021. Il en était de même au 31 décembre 2020.

Note 37 - Ventilation des instruments financiers dérivés par catégories d'instruments et durée résiduelle

Au 31 décembre 2021, la Banque ne possède pas d'instruments financiers dérivés. Il en était de même au 31 décembre 2020.

Note 38 - Ventilation d'éléments du bilan et du hors-bilan par groupe de pays

Le tableau ci-après reprend la ventilation des instruments financiers primaires par groupe de pays aux 31 décembre 2021 et 2020.

(EN MIOS EUR)	Zone pays	2020	2021
Éléments d'actif (après provision forfaitaire)			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux et Créances sur les établissements de crédit	Union européenne	2 817,0	3 344,2
	Autres pays de la Zone A	1,7	0,9
Créances sur la clientèle	Union européenne	423,0	410,0
	Autres pays de la zone A	677,0	718 ,6
	Autres	17,9	22,2
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	Union européenne	-	300,0
Éléments de passif			
Dettes envers des établissements de crédit	Union européenne	2 510,6	3 146,1
	Autres pays de la zone A	-	-
Dettes envers la Clientèle	Union européenne	614,0	746,4
	Autres pays de la zone A	35,2	142,1
	Autres	49,9	44,5
Éléments de hors-bilan			
Passifs éventuels	Union européenne	10,2	6,2
	Autres pays de la zone A	1,9	2,0
	Autres	-	1,0
Engagements	Union européenne	26,1	44,3
	Autres pays de la zone A	-	3,8
	Autres	-	0,7

Note 39 - Ventilation d'éléments d'actifs et de hors-bilan par secteur économique

La ventilation des éléments d'actif par secteur économique se présente pour les éléments les plus significatifs comme suit :

(EN MIOS EUR) SECTEURS ÉCONOMIQUES	Éléments d'actif (valeur comptable et après provision forfaitaire)	2020	2021
Banques centrales	Créances	416,6	647,1
Autres banques	Créances VMRV	2 402,0 -	2 697,9 -
Organismes de Placement Collectif	Créances	19,0	12,3
Sociétés holdings	Créances	651,4	705,9
Autres établissements financiers	Créances	0,6	0,1
	VMRV	-	-
Autres sociétés	Créances	333,8	298,5
	VMRV	-	300,0
Ménages	Créances	113,1	134,0

VMRV : Valeurs mobilières à revenu variable.

Le tableau ci-après reprend la visualisation des éléments de hors-bilan par secteur économique aux 31 décembre 2021 et 2020.

(EN MIOS EUR) SECTEURS ÉCONOMIQUES	Types d'encours	2020	2021
Holdings	Passifs éventuels Engagements	6,1 13,4	3,0 13,6
Autres sociétés	Engagements	-	9,5
Ménages	Passifs éventuels Engagements	6,0 8,8	6,2 8,7
Organismes de Placement Collectif	Engagements	3,9	17,0

Note 40 – Positions de change

Les principales positions de change au 31 décembre 2021 sont les suivantes (positions « short ») :

(EN MIOS EUR)	Positions nettes contre-valeur 2020	Positions à terme nettes 2021	Positions comptant nettes 2021	Positions nettes contre-valeur 2021
EUR	0,4	-	0,3	0,3
USD	(0,3)	-	(0,2)	(0,2)
POSITION NETTE GLOBALE	**0,1**	**-**	**0,1**	**0,1**

Note 41 – Rendement des actifs

Le rendement des actifs de la Banque au 31 décembre 2021 est de - 0.7 % (2020 : 0.13 %).

Le rendement des actifs se calcule en divisant le résultat net de l'exercice par le total du bilan.

Note 42 – Evénements importants de l'année

La crise sanitaire relative à la COVID-19 a continué à avoir des effets sur les marchés financiers dans le courant de l'année 2021. L'impact sur la Banque est demeuré limité au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

La Direction n'a pas identifié de risque spécifique en lien avec la crise actuelle compte tenu de la solidité financière de la Banque notamment soutenue par ses capitaux propres importants et de ses liquidités disponibles.

En revanche, au cours de l'exercice 2021, en accord avec le Groupe et dans le cadre de la définition de son plan stratégique, la Banque a lancé une réflexion afin d'améliorer la rentabilité de son activité de gestion de fortune. Celle-ci a mené aux décisions suivantes : le transfert des activités de gestion de fortune vers Massena Partners, la cession du portefeuille de crédit vers Natixis Wealth Management Paris et la cession des activités Fonds et Tiers Gérants, celles-ci n'étant plus alignées avec la stratégie de Natixis. Ces décisions ont été actées lors du Conseil d'Administration du 1er septembre 2021. Cela a résulté dans la négociation d'un plan social qui a été signé le 13 décembre 2021 et pourrait concerner de 26 à 33 employés.

Note 43 – Evénements postérieurs à la clôture

Suite au déclenchement de la crise russo-ukrainienne en février 2022 et aux nombreuses sanctions à l'encontre de la Russie et d'un certain nombre d'oligarques russes qui en ont résulté, la Banque a procédé à une analyse approfondie de sa base clients. Il en ressort une très faible exposition globale. De plus, cet événement postérieur à la clôture n'a pas d'impact sur la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021.

RAPPORT DE GESTION

2021

32
Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le Bilan et le Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2021 ainsi que notre Rapport de Gestion.

1. Comptes 2021

1.1. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sous réserve de votre approbation sur l'affectation du résultat, des résultats reportés et de la réserve d'impôt sur la fortune disponible telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Résultat de l'exercice	(EUR 3 149 109)
Résultats reportés	-
TOTAL	**(EUR 3 149 109)**

Réparti de la manière suivante :

Réserve d'impôts des années précédentes devenue disponible	EUR 5 315 220
Dotation à la Réserve Impôt sur la fortune 2021	(EUR 2 166 111)
TOTAL	**-**

Pour information :

Solde de la réserve constituée au titre de la « Réserve pour impôt sur la fortune imputé » 2021	EUR 22 826 224

Les Fonds Propres de la Banque (Capital, Réserves et Résultat de la période) s'élèvent au 31 décembre 2021 à EUR 711 631 463 contre EUR 729 561 174 à fin 2020, pour un total de bilan de EUR 4 811 001 850 contre EUR 3 951 997 714 à fin 2020.

1.2. ANALYSE DU BILAN

Les principales évolutions du bilan sont les suivantes :

1.2.1. À l'actif

« Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux » : l'augmentation de EUR 230,5 millions par rapport à fin 2020, concerne essentiellement le dépôt effectué à la Banque Centrale du Luxembourg. Ce dépôt permet de maintenir une structure d'actif « high quality » dans le cadre du respect du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) et de respecter le montant au titre de la réserve obligatoire.

« Créances sur les établissements de crédit » : l'augmentation de 12.3 % de ces encours, dont le total s'élève à EUR 2 697,9 millions à fin 2021, correspond essentiellement à des mises en place de prêts effectués auprès de Natixis.

« Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » : la variation de EUR 300 millions correspond à un emprunt de titres effectué auprès de Natixis.

« Actifs incorporels » : la baisse de la valeur nette de ces actifs résulte de l'impact des amortissements pratiqués durant l'exercice 2021.

1.2.2. Au Passif

« Dettes envers des établissements de crédit » : ces dépôts sont en progression de EUR 635,5 millions, soit 25.3 %. Ils concernent essentiellement le périmètre Natixis et BPCE.

« Dettes envers la clientèle » : la mise en place de nouveaux dépôts à vue et à préavis explique la variation de ce poste, soit une augmentation de 33.5 %, pour EUR 233,9 millions.

« Provisions » : la variation de ce poste pour EUR 9,9 millions correspond :

- aux dotations / reprises de l'impôt sur la fortune, nettes des avances, pour EUR 1,9 million ;
- à une provision de EUR 8,1 millions pour la réorganisation de la Banque, prévue en 2022, dont EUR 6,9 millions à caractère social (plan social) et dont EUR 1,2 million principalement au titre des consultances externes.

2. Faits marquants en 2021, évolution et perspectives

2.1. ADMINISTRATEURS

- La démission de M. Georges Éric Nivelleau de la Brunière de son mandat d'administrateur;
- La nomination de Mme Audrey Koenig, nommée en qualité de président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Georges Éric Nivelleau de la Brunière.

2.2. ACTIONS PROPRES

La Banque n'a pas acquis d'actions propres au cours de l'exercice.

2.3. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Banque n'effectue pas de recherche et développement.

2.4. SUCCURSALE

La Banque disposait d'une succursale en Belgique (ouverte depuis 2014) qui a été clôturée en décembre 2020.

La Banque n'a pas d'autre succursale au 31 décembre 2021.

2.5. ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

En accord avec le Groupe et dans le cadre de la définition du plan stratégique du métier Wealth, la Banque a lancé au cours de l'exercice 2021 une réflexion afin d'améliorer la rentabilité de son activité de gestion de fortune. Celle-ci a mené aux décisions suivantes : le transfert des activités de gestion de fortune vers Massena Partners, la cession du portefeuille de crédit vers Natixis Wealth Management Paris et la cession des activités Fonds et Tiers Gérants, celles-ci n'étant plus alignées avec la stratégie de Natixis. Ces décisions ont été actées lors du Conseil d'Administration du 1er septembre 2021. Elles se sont notamment traduites par la négociation d'un plan social qui a été signé le 13 décembre 2021 et pourrait concerner de 26 à 33 employés.

En termes de Résultat Brut d'Exploitation (RBE - *en vision analytique*) et en vision globale Banque, celui-ci atterrit à EUR 6,8 millions en décalage significatif par rapport au budget (i.e. EUR 16,4 millions) pour les deux raisons principales suivantes : un Produit Net Bancaire (PNB) en retrait de EUR 3,2 millions à EUR 35,3 millions en 2021 contre EUR 38,5 millions en 2020 et l'impact du coût de la réorganisation pour un montant total de EUR 8,4 millions.

Le déficit de PNB trouve sa source dans la baisse des taux d'intérêts fin 2020 ayant généré une marge de transformation au niveau du Produit Net d'Intérêts (PNI) en retrait de EUR 1,1 million par rapport au budget 2021 et dans une activité sur produits structurés en sous-régime significatif (i.e. EUR -1,5 million par rapport au budget).

Nonobstant ce contexte globalement difficile en 2021, la Banque a vu, dans le cadre de son métier Wealth Management, ses encours clients progresser de 484 millions pour passer de EUR 8 007 millions fin 2020 à EUR 8 491 millions fin 2021, soit une augmentation de 6.0 %. Contrairement à l'année 2020, cette progression repose à la fois sur une hausse des encours de l'activité dépositaire de fonds qui ont, comme en 2020, progressé de EUR 371 millions pour atteindre EUR 7 751 millions et sur une hausse des encours de la clientèle en Gestion de Fortune qui ont augmenté de EUR 113 millions à EUR 3 740 millions fin 2021.

Sur la même période, les encours sous gestion discrétionnaire et conseillée ont baissé de EUR 77 millions pour passer de EUR 1 138 millions à EUR 1 061 millions, soit une baisse de 6.8 %. Les encours moyens par mandat* ont également baissé entre 2020 et 2021 : EUR 3,44 millions sur 2021 à comparer à EUR 3,66 millions sur 2020, soit une diminution de EUR 0,22 million par mandat (soit -6.0 %). Les encours sous gestion représentent, fin 2021, 28.4 % des actifs totaux de la clientèle en Gestion de Fortune, soit une baisse de 3.0 % en comparaison avec fin 2020 (31.4 %). Celle-ci s'explique par la conjonction de la baisse brute des encours sous gestion avec la hausse des encours de la clientèle en Gestion de Fortune mentionnée supra.

S'agissant des encours crédits tirés, le cumulé au 31 décembre 2021 ressort à EUR 451 millions, en baisse de EUR 26 millions en comparaison avec la situation fin 2020. Cette diminution de 5.5 % s'explique principalement par les remboursements anticipés de quelques crédits. La marge annuelle moyenne sur ce volume de crédits est de 0.76 % en hausse de 1 bp par rapport à 2020, soit une marge sur intérêts s'établissant à EUR 4,0 millions fin 2021 contre 3,7 millions fin 2020.

Concernant l'année 2022 et ses perspectives, elle va constituer une année de transition qui sera donc marquée par le transfert des activités de gestion de fortune vers Massena Partners. La construction d'un budget demeurant fragile au regard du contexte, celui-ci montre un objectif de progression du PNB de l'activité Wealth Management de la Banque de 3.6 % à EUR 21,1 millions par rapport à l'atterrissage au 31 décembre 2021.

Cette année 2022 constituera non seulement une année de transition pour le métier gestion de fortune au sein de Natixis mais aussi une année de relance d'une ou plusieurs business lines du pôle Corporate and Investment Banking (CIB) au sein de ce qui sera la nouvelle banque luxembourgeoise du Groupe. A ce stade, des discussions sont en cours entre les Directions Financière et de la Stratégie du Groupe et la Direction Autorisée de la Banque pour définir le nouveau périmètre d'activité de la Banque. Il est attendu que les premières opérations CIB soient lancées au cours du dernier trimestre 2022 ou du premier trimestre 2023.

Concernant la gestion de la pandémie, dans la continuité de l'année 2020, la Banque, via sa cellule de crise et en coordination avec le Groupe, a su adapter son dispositif en faisant revenir progressivement l'ensemble du personnel en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales et réglementaires locales.

Cette organisation évolutive et flexible, marquée par la mise en place d'un règlement relatif au télétravail, peut être considérée comme un succès si l'on analyse le bilan 2021 en termes de risques opérationnels. En effet, le nombre d'incidents est resté stable à un niveau relativement bas, soit 68 contre 69 en 2020 et 78 en 2019 pour un impact financier quant à lui très fortement en baisse de 72.4 % en valeur absolue (i.e. EUR 86K contre EUR 312K en 2020 et EUR 332K en 2019). Cette performance a été rendue possible grâce à une forte mobilisation des collaborateurs et notamment des équipes IT, une bonne résilience du système d'information et globalement une bonne continuité des activités de la Banque.

* hors mandats inférieurs à EUR 500K mais mandats de gestion en arbitrage obligataire inclus.

3. Gestion des risques

Les actions déployées en matière de maîtrise de risque, de surveillance des systèmes et de contrôle sécurisent les opérations.

CONTRÔLE DES RISQUES

Le contrôle des risques a pour principale mission de s'assurer que tous les risques sont maîtrisés en garantissant de manière continue leur identification, évaluation, atténuation et surveillance. A cet effet, des politiques et procédures définissent notamment le cadre de contrôle pour tous les types de risques et de limites :

Risque de crédit et de contrepartie

La gestion du risque de crédit intervient dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques dans le cadre défini par la politique de risque du métier Wealth Management et les procédures en cohérence avec l'appétit du risque de la Banque.

La Banque reste sélective dans l'octroi de crédits.

Bien qu'assez concentrées, les créances représentent un degré minimal d'exposition sur quelques contreparties de premier ordre, la durée des placements ainsi qu'une exposition (hors groupe) essentiellement sur l'Espace Economique Européen limitent les risques potentiels.

La Banque procède à une évaluation et un suivi permanent du risque de crédit au niveau des engagements, de l'évolution et de la qualité des contreparties par analyse de la documentation juridique et financière. Un comité trimestriel des risques, watchlist et provisions valide ces évaluations.

Risque de marché

L'identification, l'analyse et la surveillance des risques de marché s'exerce à travers différents indicateurs : le choix des devises, le système de loss-alert, les risques de change et de positions titres sont suivis de façon régulière.

Risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels de la Banque permet :

- l'enregistrement des incidents opérationnels ;
- la mise en place d'indicateurs clés de suivi des risques ;
- la supervision des exercices d'auto évaluation des risques et des contrôles ;
- le suivi des plans d'actions.

De plus, le fonctionnement du « comité risques opérationnels » permet de sensibiliser l'ensemble du personnel à travers les responsables de service et d'apporter les actions concrètes à la résolution des causes des sinistres.

La Banque entend poursuivre résolument cette politique prudente pour l'exercice 2022.

4. Événements postérieurs à la clôture

Suite au déclenchement de la crise russo-ukrainienne en février 2022 et aux nombreuses sanctions à l'encontre de la Russie et d'un certain nombre d'oligarques russes qui en ont résulté, la Banque a procédé à une analyse approfondie de sa base clients. Il en ressort une très faible exposition globale. De plus, cet événement postérieur à la clôture n'a pas d'impact sur la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration remercie la Direction de la Banque et l'ensemble des collaborateurs pour les efforts fournis durant l'exercice 2021.

© Shutterstock Premier
© Shutterstock Premier
© Shutterstock Premier

Natixis Wealth Management Luxembourg
51, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Téléphone : + 352 46 38 16 1
Télécopie : + 352 46 37 53

www.wealthmanagement.natixis.lu
informations@lu.natixis.com

GROUPE BPCE